

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville
et de l'aménagement du territoire
Direction de l'urbanisme de L'architecture et de La
Construction de la wilaya de chlef
NIF : 099802019121723
N°...../DUAC/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES N°22/2026

Conformément à l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Monsieur le Directeur de l'Urbanisme de l'Architecture et de la construction responsable de l'action (02), informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre National ouvert avec exigence de capacités minimales N°16/2026 Paru dans le quotidien «**الصحيّة**» en date du 27/08/2026 en langue Arabe et le quotidien «**Le Jeune Indépendant**» en langue Française en date du 27/08/2026 relatif au projet **d'élaboration des Etudes géotechnique des plans d'occupation de sol POS**, que l'évaluation et l'analyse des offres ont donné lieu au choix des laboratoires désigné ci dessous:

Désignation de projet	Soumissionnaire (Laboratoire)	Note Offre Technique	Note Offre Financières	Note Total	Montant De la soumission (étude) DA/TTC	Délais de d'Etud e	Critères de Choix
Lot 01 : POS N°06 commune de MARSSA (surface =17,50Ha).	EURL MAKHBER AICHE GEO-SOL AICHE ABDENASSER NIF : 002019009412971	65,50	30 ,00	95,50	2 548 980 ,00	06 Mois	Offre Mieux disant
Lot 02 : POS N°10 a KALOUL Commune d'ABOU EL-HASSEN (surface =11,00Ha).	L.C.T.P CHLEF Directeur d'unité : BELMAMOUNE FATIMA ZAHRA NIF :099916000600131	54,00	30 ,00	84,00	1 951 600,00	05 Mois	Offre Mieux disant
Lot 03 : POS SAU (HEMAID) Commune d'OULED ABBES (surface =04,00Ha).	L.C.T.P CHLEF Directeur d'unité : BELMAMOUNE FATIMA ZAHRA NIF :099916000600131	52,00	30 ,00	82,00	993 650,00	05 Mois	Offre Mieux disant
Lot 04 : POS SUF (HEMAID) Commune d'OULED ABBES (surface =07,00Ha).	L.C.T.P CHLEF Directeur d'unité : BELMAMOUNE FATIMA ZAHRA NIF :099916000600131	52,00	30 ,00	82,00	1 404 200,00	05 Mois	Offre Mieux disant

Conformément à l'article 56 de la loi n°23-12 du 5 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics. les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisions sur les résultats détaillées de L'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher auprès de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public(BOMOP), les quotidiens nationaux ou presse électronique , pour leur communiquer ces résultats par écrit ,pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics , Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la comité des marchés de la wilaya et ce dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire des marchés, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public(BOMOP), les quotidiens nationaux ou presse électronique . Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogé au jour ouvrable suivant.